



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/44/390  
S/20730  
12 juillet 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Points 72, 143 et 146 de la liste  
préliminaire\*

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-quatrième année

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS  
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR  
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION  
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,  
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET  
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

Lettre datée du 12 juillet 1989, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le message que vous a adressé  
S. E. Najibullah, Président de la République d'Afghanistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce message comme  
document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 72, 143 et 146 de la  
liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) M. Eshaq ROSHAN-RAWAAN

\* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Message adressé au Secrétaire général par le Président  
de l'Afghanistan

Au nom du Conseil suprême de défense de la patrie, je souhaite vous informer encore une fois de la situation dangereuse survenue et des crimes commis en Afghanistan et aux alentours à la suite des actes continus d'agression et d'ingérence du Pakistan contre la République d'Afghanistan et des violations flagrantes par le Pakistan des Accords de Genève.

Après la signature et l'entrée en vigueur des Accords de Genève, en particulier après le retrait complet de la République d'Afghanistan du contingent soviétique, les agresseurs pakistanais ont intensifié leurs actes d'agression et d'ingérence contre notre pays et procédé à une escalade de la guerre contre le peuple afghan. Les militaristes pakistanais, foulant aux pieds toutes les normes du droit international et en violation flagrante desdits accords, ont mené, avec l'assistance de leurs laquais extrémistes anti-afghans, des attaques à la roquette contre un certain nombre de provinces et de villes de notre pays, y compris la capitale et ses quartiers résidentiels. Cela a eu pour résultat qu'un grand nombre d'infortunés habitants laborieux de notre pays, y compris des personnes âgées, des femmes et des enfants, ont été tués et blessés. Rien qu'à Kaboul, 18 personnes ont été tuées et 131 blessées le 10 juillet. Ces attaques ont également fait subir à notre infortunée population une quantité considérable de dommages matériels. En ce moment même, à la suite de cette tragédie, les hôpitaux de Kaboul sont remplis de blessés, et le Comité international de la Croix-Rouge a estimé nécessaire d'adopter les mesures voulues pour fournir immédiatement les premiers secours aux victimes.

Le Pakistan a donné à son agression et à sa guerre contre la République d'Afghanistan un caractère de terrorisme et de banditisme. L'objectif derrière ces attaques terroristes intensives, y compris les attaques à la roquette sur Kaboul et d'autres villes d'Afghanistan, qui sont menées sous l'ordre direct des militaristes pakistanais et s'inscrivent dans la ligne des nouvelles directives américaines et pakistanaises, est de nuire à la République d'Afghanistan, dont la légitimité politique a été prouvée dans l'arène internationale, et de lui faire subir une pression militaire. L'objectif est également de cacher à l'opinion publique internationale les défaites et la consternation de leurs laquais.

Le Gouvernement de la République d'Afghanistan considère que l'intensification de l'agression pakistanaise et les attaques à la roquette sur les villes, y compris la capitale, qui sont menées sous l'ordre direct du Pakistan, constituent une guerre d'agression de la part du Pakistan, et est convaincu que la poursuite des actes d'agression et d'ingérence du Pakistan aura des répercussions dangereuses sur la paix et la stabilité dans la région. La responsabilité de ces graves conséquences incombera exclusivement aux militaristes pakistanais.

Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et à vous-même d'utiliser les possibilités et le prestige de l'ONU pour empêcher que la situation ne se détériore encore, et pour faire comprendre au Pakistan qu'il lui faut respecter les

obligations qui lui reviennent aux termes des Accords de Genève et empêcher l'avènement d'une situation qui poserait un grave danger à la paix et à la sécurité dans la région. La gravité de la situation actuelle exige une action immédiate, et nous ne doutons pas que vous puissiez jouer un rôle vital et important pour la désamorcer.

Le Président de la République  
d'Afghanistan et Président du  
Conseil suprême de défense de  
la patrie.

(Signé) NAJIBULLAH

-----